

Ecoconstruction et produits biosourcés dans les missions de contrôle technique



ALPES CONTROLES

NOS ACTIVITES

Une entreprise **nationale** qui intervient dans **4 grands domaines** :
l'inspection (Contrôle Technique, Coordination Sécurité, Environnement, Classement Touristique)

la certification (Certification AB)

Le laboratoire (prélèvements poussières amiante et qualité de l'air intérieur)

La formation (risque électrique, logistique-levage, hygiène sécurité, risque amiante, éco-conduite...)



ALPES CONTROLES EN QUELQUES CHIFFRES...

**98% de
satisfaction clients**



**1 société
0 filiale**



**10 domaines
d'activités différents**



**29 ans
d'expérience**



**32 M€ de CA
en 2016**



420 salariés



**34 agences
2 centres de
formation**



**Hausse de 200%
des effectifs
en 10 ans**



**6 Directions
Régionales
Une couverture
nationale**



UNE POLITIQUE D'ENTREPRISE INSPIREE PAR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Diversification de l'activité en **organisme de certification en agriculture biologique (AB)**.
- Création de la **fondation Bureau Alpes Contrôles** avec pour objet la protection de l'environnement : Participation des salariés au conseil d'administration de la fondation. Accord des salariés sur l'existence et le financement de cette fondation.
- Intervention en lien avec KARIBATI dans le cadre du **label produit biosourcé** (nous réalisons les audits des sites de productions dans le cadre de l'obtention du label)
- Implantation d'un potager en permaculture sur les terrains autour de notre siège social (**reconquête des terres inutilisées**).



ADHESION DU PERSONNEL

Principe de **décision partagée** appliqué dans l'entreprise:

vote dans deux instances: le comité de direction, et le comité d'entreprise.

Les **choix stratégiques** sont partagées par la direction et les salariés

Exemple:

- choix de la diversification en organisme certificateur AB
- approbation du financement de la fondation.

COMPETENCE EN ECOCONSTRUCTION ET PRODUITS BIOSOURCES

- Première **expérience** paille il y a 8 ans (salle polyvalente de MAZAN)
- Pôle " **innovation** " : traitement de dossiers en tant que rapporteur ATEX, ou émission d'avis sous forme d'enquête de technique nouvelle
- Savoir faire** dans l'analyse des risques et les processus portant de justification des produits et procédés de construction.
- Pôle en charge de traiter l'**écoconstruction** (dont paille et terre): Vincent Nanche, François Brillard, Jean-Pierre Schwarz, Pierig LeFol.
- Décisions collégiales** arbitrées lorsque nécessaire par le responsable d'activité CTC et le directeur technique

NOTRE POSITONNEMENT

Continuer à :

Consolider notre **expérience**

Analyser la **pathologie**

Acquérir une **compétence** technique forte et reconnue dans ces domaines.

Ne pas avoir d' *a priori* positif ou négatif.

Garder une vision objective et impartiale.

Maîtriser l'innovation pour ne pas laisser notre maître d'ouvrage s'engager dans l'acceptation de solutions à risque et contraires à son intérêt. Le rassurer ou l'alerter selon le cas.

NOTRE POSITIONNEMENT



Alpes Contrôles est **contrôleur technique agréé**.

Nous sommes **indépendants** de toute action de promotion de filière de construction.

Nous pensons cependant que la filière de produits biosourcés va continuer à se développer, ce qui correspond à notre politique générale d'entreprise de préservation de l'environnement.

Nous nous sommes donc organisés pour avoir une **approche technique pragmatique** et les **compétences** pour pouvoir apprécier les risques liés à ces modes de construction .

LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Le contrôleur technique a pour seule mission de « **contribuer à la prévention des aléas techniques** » .

Le contrat ne doit pas faire pression sur le contrôleur technique (clauses inacceptables du type exigence d'un rapport final sans réserve...).

En fonction de la robustesse du référentiel, notre mission peut varier en terme de moyens, en particulier en cas de technique non courante.

Le contrôle technique peut être **obligatoire, imposé au maître d'ouvrage par les assureurs, ou demandé volontairement par le maître d'ouvrage** .

LE CONTRÔLE TECHNIQUE

La construction en France est régie par le CCH (loi Spinetta) avec 3 acteurs essentiels: **le maître d'ouvrage, les constructeurs** (architecte et entreprise), et **le contrôleur technique**.

Les constructeurs (et auto constructeurs) sont les premiers **responsables** de ce qu'ils construisent, quoiqu'il en soit des avis du contrôleur technique.

Réflexion à avoir par tous les acteurs: être assuré ne signifie pas prendre le risque d'un sinistre. Il faut aussi maîtriser les **plafonds** de son assurance et le **volet pénal** d'un sinistre (effondrement, rupture, incendie, entraînant des dommages corporels).

RAPPEL DU CONTEXTE

